

Règlement Intérieur 2024-2025

du Centre Kdance

Article 1 - Le règlement intérieur

Le présent règlement est valable dès la rentrée scolaire 2024-2025 et sera communiqué sur simple demande. Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque élève ou famille lors de son inscription. Procéder à une inscription indique accepter le règlement intérieur dans son intégralité.

Article 2 – Modalités d'inscriptions

Toute inscription est souscrite pour l'année et sera validée uniquement au dépôt du dossier complet, constitué des pièces suivantes : la fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée, le paiement de la cotisation dans son intégralité (selon la modalité de paiement choisie).
A défaut d'un dossier complet, aucune activité ne pourra débiter.

Article 3 - Les cotisations

Les tarifs des cours sont établis annuellement. Plusieurs tarifs forfaitaires sont proposés, en fonction du nombre de cours souscrits et des disciplines choisies. Toutes les cotisations sont payables à l'avance. Les absences ne seront ni déduites ni remboursées. Chaque trimestre entamé est dû.
Il ne sera accordé aucun remboursement sauf cas de force majeure .
Dans ce cas une demande devra être établie par lettre recommandée détaillant la motivation de la demande de remboursement. Le Centre KDance se réserve le droit d'accepter ou de refuser un remboursement.
Les virements ne sont plus autorisés.

Article 4 - Mode de paiement

Il est possible de régler les cotisations de différentes manières : chèque vacance, chèque sport, chèque, carte bleue.
Des facilités de paiements sont mises en place : paiement mensuel, trimestriel ou comptant. Pour les paiements mensuels ou trimestriels, le paiement devra uniquement s'effectuer en chèque et les 3 ou 10 chèques devront être fournis dès l'inscription à la rentrée. Pour les paiement en chèques vacances ou sport un chèque de caution sera demandé.

Article 5 - Vacances et jours fériés

Le Centre Kdance se réserve le droit de fermer durant les vacances scolaires et les jours fériés. Le Centre Kdance se réserve également le droit de déplacer ou d'annuler un cours en cas d'impératif lié à son mode de fonctionnement (maladie d'un professeur, concours, spectacle...)

Article 6 - Horaires et tenues de cours

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours. Pendant le cours, les élèves seront en tenue de danse imposée par leur professeur et les cheveux devront être obligatoirement attachés. En classique, le chignon est exigé.

Article 7 - Responsabilité du professeur et vols

Le professeur est responsable des élèves pendant la durée du cours de danse dans lequel son autorité s'exerce. Les parents doivent accompagner leur enfant à l'entrée de la salle de danse et s'assurer que le professeur est présent et les récupérer à l'entrée de la salle de danse. Si le professeur est absent ou en retard, le Centre Kdance ne pourra être tenu responsable.
Le Centre Kdance décline toute responsabilité en ce qui concerne le vol des affaires personnelles.

Je soussigné (e) Mme ou Mr
déclarer avoir pris connaissance du règlement intérieur 2024-2025 et autorise le Centre Kdance à utiliser des photos, vidéos sur lesquelles peut apparaître mon enfant ou moi-même pour des supports de communication (plaquettes, site internet, etc....)

Le/...../ 2025

Signature